

Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2015

Rapport du jury

1. Organisation et déroulement de l'épreuve

Le grand nombre de candidats inscrits (201) a conduit, comme l'an passé, à organiser le jury en trois sous-groupes d'examineurs, qui ont siégé dans une période comprise entre le 26 janvier 2015 et le 27 février 2015 pendant l'équivalent d'un mois plein. Cette organisation n'a pas posé de problèmes. Une réunion plénière du jury, dont tous les nouveaux membres avaient suivi une formation organisée par la direction des ressources humaines, avait permis de définir avant le début des épreuves des principes communs d'évaluation ainsi qu'une échelle de notation qui, sans avoir un caractère impératif, visaient à favoriser une cohérence d'ensemble. Cette cohérence a été renforcée par la participation du président à l'ensemble des épreuves. La réunion plénière d'admission a permis de constater l'homogénéité de l'approche des trois sous-groupes.

Le jury s'est montré attentif au respect du cadre réglementaire de l'épreuve défini par l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys. Le strict respect de la durée globale de l'épreuve (30 minutes) ainsi que de l'exposé introductif (10 minutes au plus) était assuré grâce à un minuteur. La qualité du dossier remis à chaque examinateur n'a pas été prise en compte dans la notation. Les questions posées ont, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté, porté uniquement sur les attributions des candidats ou de la structure dans laquelle ils exerçaient leurs fonctions, à l'exclusion de toute question de culture générale. Enfin, le jury a tenu le plus grand compte des recommandations contenues dans le guide des concours administratifs à l'usage des présidents et membres de jury réalisé par la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Les épreuves se sont déroulées dans des conditions matérielles satisfaisantes à la fois pour les candidats et pour les examinateurs. Une observation doit cependant être faite concernant les désistements. Il est compréhensible qu'un candidat, pour des raisons qu'il lui appartient d'apprécier, renonce à se présenter (175 candidats seulement se sont effectivement présentés, soit un taux de désistement de 13,06%). Il est plus difficilement admissible que, sauf cas de force majeure, ce renoncement ne soit communiqué qu'au dernier moment, voire ne soit pas communiqué du tout, laissant les organisateurs de l'épreuve ainsi que le jury dans une incertitude qu'un simple coup de téléphone aurait pu aisément dissiper.

2. Observations générales

Le jury tient à souligner le bon niveau d'ensemble des prestations fournies par les candidats qui s'étaient pour la très grande majorité d'entre eux préparé très sérieusement à l'examen

professionnel. En témoigne le fait que le jury, qui a pourvu l'ensemble des postes, a fixé à 15 le seuil d'admission, et a décerné un nombre important de notes 14 et 13.

Le jury a pu constater que la diversité des expériences professionnelles tant en ce qui concerne leur contenu que leur durée n'était pas un obstacle à une évaluation comparative. Des candidats n'ayant dans la fonction publique qu'une ancienneté relativement faible ont fait état de façon convaincante d'une expérience diversifiée liée à une mobilité géographique et/ou fonctionnelle riche d'enseignements. A l'inverse des candidats ayant accompli l'essentiel de leur carrière au sein d'une même structure ou dans une même filière (par exemple ressources humaines ou informatique) ont pu montrer que cette apparente absence de mobilité n'était pas exclusive d'un approfondissement de leurs compétences débouchant sur une véritable expertise. Les deux types de profils ont leur valeur et leur légitimité. Il est également apparu que des projets professionnels cohérents pouvaient être développés à tous les stades de la carrière administrative, comme en témoigne la répartition par âge des candidats reçus. Si l'âge moyen se situe à 44 ans et 5 mois, le candidat le moins âgé n'avait que 30 ans et 3 mois alors que le plus âgé avait 66 ans et 3 mois.

Cette diversité se retrouve également quant à l'origine des candidats admis. Que l'on raisonne selon la distinction administration centrale/ services territoriaux départementaux et régionaux ou selon le secteur, travail, santé, jeunesse et sports, voire autres, pour ceux qui, rattachés administrativement à l'un de ces secteurs n'y exercent pas leurs fonctions, on constate des taux de réussite relativement homogènes.

	Administration centrale	ARS/DRJSCS	DIRECCTE	DDI	AUTRES	totaux
candidats présents	66	28	55	13	13	175
candidats admis	14	8	14	5	7	48
taux de réussite	21,21%	28,57%	25,55%	38,46%	53,85%	27,43%

Enfin, la répartition par sexe fait apparaître que les femmes constituent les deux tiers des candidats admis (65, 14%) ce qui est en cohérence avec la répartition des candidats présents aux épreuves puisqu'elles représentent 66, 67% de l'ensemble des candidats.

3. Recommandations

Le jugement d'ensemble très favorable porté sur la qualité des candidats n'exclut évidemment pas la constatation de certaines insuffisances qui conduisent le jury à formuler quelques recommandations.

Il convient tout d'abord de souligner l'importance de s'exprimer d'une façon aisément compréhensible par l'ensemble des membres du jury. La diversité des parcours professionnels des examinateurs garantit de façon à peu près certaine aux candidats que l'un d'entre eux au moins a exercé des fonctions dans leur secteur d'activité. Mais c'est au jury dans son ensemble qu'ils doivent s'adresser pour partager avec lui le contenu de leur expérience. Cela suppose d'éviter l'abus des acronymes ou à tout le moins d'en préciser le sens. Si les candidats peuvent légitimement attendre de tous les membres du jury un minimum de langage administratif commun, il ne peuvent exiger d'eux qu'ils connaissent l'ensemble des sigles

dont il est fait usage dans un univers administratif de plus diversifié. De même, ils ne sauraient présumer que le contenu de tel ou tel dispositif particulier est d'emblée connu de tous, pas plus que les détails de l'organisation interne de tel ou tel service. Un minimum d'explicitation ne peut que favoriser l'instauration d'un échange constructif avec l'ensemble des examinateurs.

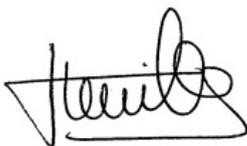
Les formules toutes faites, même si elles peuvent apparaître comme correspondant à des préoccupations ou à des modes d'organisations actuels de l'administration sont à proscrire dès lors qu'elles ne correspondent à rien de concret : la référence incantatoire au diagnostic partagé, à l'approche pluridisciplinaire, à l'animation de réseaux, ne sauraient constituer un sésame. Les questions posées au candidat permettent au jury de distinguer aisément ce qui relève d'une expérience réelle et ce qui relève d'un langage convenu.

Il convient également d'éviter l'exposé chronologique du déroulement de la carrière qui, s'il repose sur une description « à plat » des tâches exercées successivement, donne le sentiment d'une difficulté à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

A l'inverse, il est important pour les candidats de savoir se situer dans l'ensemble auquel ils appartiennent en valorisant leur apport personnel en termes de responsabilités assumées, de difficultés surmontées, d'initiatives prises, d'améliorations apportées. Le jury a apprécié très favorablement la capacité de certains d'entre eux à analyser leur action en la replaçant dans un contexte administratif plus large, à exposer les objectifs poursuivis et à évaluer les résultats obtenus, sans tenir rigueur à ceux qui indiquaient les raisons pour lesquelles une telle évaluation était difficile voire parfois impossible. Il est attendu des candidats qu'ils montrent leur capacité à prendre du recul par rapport aux missions qui leur sont confiées en faisant preuve d'esprit critique au bon sens du terme.

En conclusion, la capacité à s'exprimer simplement, à articuler son exposé autour de quelques grands axes permettant de mettre en valeur les éléments caractéristiques de l'expérience professionnelle et les contours du projet professionnel poursuivi pour la suite de la carrière, la sincérité dans les réponses aux questions posées et, bien sûr, la démonstration d'une bonne connaissance de l'environnement administratif dans lequel le candidat évolue, non seulement en termes de structures et de dispositifs, mais aussi en termes d'enjeux, sont autant d'éléments permettant d'espérer le succès.

Le Président du jury
François VAREILLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vareille', written over a horizontal line.